

Grossesse et opioïdes

Êtes-vous enceinte ou comptez-vous le devenir et consommez-vous des opioïdes ?

Si oui, voici des renseignements qui vous seront des plus utiles.

La consommation d'opioïdes pendant la grossesse peut nuire au fœtus ainsi qu'à la mère.

Si vous prenez des opioïdes sur ordonnance ou des opioïdes illicites (drogues de rue) pendant votre grossesse, le fœtus ressent les mêmes effets que vous, car les opioïdes traversent le placenta.

La gestion du sevrage pendant la grossesse

Que vous preniez des opioïdes sur ordonnance ou des opioïdes illicites, si vous cessez subitement d'en prendre, vous ressentirez des symptômes de sevrage. Le fœtus éprouvera aussi ces symptômes. Le sevrage peut mettre en péril la vie du fœtus. Vous pouvez réduire votre consommation d'opioïdes de diverses façons qui sont sécuritaires pour vous et votre bébé. Avant de faire un quelconque changement, parlez de vos options avec votre médecin ou infirmière praticienne.

Les risques que présentent les mélanges

Tentez, pendant votre grossesse, de ne pas fumer, boire d'alcool et consommer de drogues illicites. Aucune quantité d'alcool ne peut être consommée en toute sécurité pendant la grossesse. Il est particulièrement dangereux de mélanger des opioïdes avec d'autres médicaments ou de l'alcool. Pour en apprendre davantage sur les substances à éviter pendant la grossesse, appelez le service d'assistance téléphonique de Motherisk au 1 877 439-2744 ou visitez www.motherisk.org.



Des options s'offrent à vous pour les soins de santé

Si vous n'êtes pas suivie par un médecin ou une infirmière praticienne, vous pouvez vous présenter à une clinique sans rendez-vous. Si vous ne voulez pas rencontrer quelqu'un en face, vous pouvez téléphoner, sans frais, à Télésanté Ontario, pour obtenir des conseils confidentiels en matière de santé au 1 866 797-0000.

Si vous remarquez des signes de sevrage ou si vous avez des crampes ou des saignements, appelez le 911 ou rendez-vous à l'urgence d'un hôpital.

Après la naissance du bébé

Si vous prenez des opioïdes sur ordonnance ou des opioïdes illicites pendant votre grossesse, il se peut que votre bébé subisse les effets du sevrage aux opioïdes après sa naissance. Il s'agit du syndrome de sevrage néonatal (SSNN). Il peut être très désagréable pour le bébé, mais un traitement existe. Par exemple, les bébés peuvent être traités à la méthadone pendant une courte période.

Assistance

Si vous souhaitez suivre un traitement de la toxicomanie, appelez le service d'assistance téléphonique pour la drogue et l'alcool de ConnexOntario au 1 800 565-8603 ou visitez www.drugandalcoholhelpline.ca.

N'oubliez pas qu'une rechute ne constitue pas un échec. L'important est de réduire les dommages et vous pouvez toujours vous reprendre.

Ressources et liens

Pôle de ressources sur les opioïdes : www.porticonetwork.ca/web/opioid-resource-hub/home

Pour en apprendre davantage sur le traitement de maintien à la méthadone, consultez le *Traitement de maintien à la méthadone : Manuel du client* qui est accessible au www.camhx.ca/fr/Care_Treatment/Ressources_clients_families_friends/Methadone_Maintenance_Treatment/mmt_client_hndbkfr.pdf.

Il est aussi possible de visiter la page d'accueil de la Stratégie ontarienne sur les narcotiques du ministère ontarien de la Santé et des Soins de longue durée pour obtenir une liste des ressources et des références : www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/ons/